

DECRET N° 2017- 491 du 02 octobre 2017

portant nomination de Monsieur **Hector Sèdozan Ruffin Festus POSSET** en qualité de Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Washington D.C., aux Etats-Unis d'Amérique, à titre de régularisation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°86-013 du 26 février 1986, portant statut Général des Agents Permanent de l'Etat ;
- Vu** la loi n°2005-24 du 08 septembre 2015 modifiant et complétant la loi n°86- 014 du 26 septembre 1986 portant Code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu** le décret n°2014-337 du 30 mai 2014 portant rémunérations, indemnités et avantages matériels divers alloués aux Agents de l'État en service dans les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Bénin ;
- Vu** le décret n°90-359 du 23 novembre 1990 fixant le traitement indiciaire des agents retraités sous contrat ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 novembre 2016,

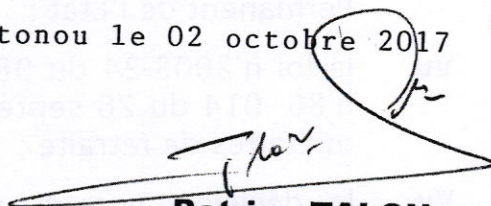
DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur Hector Sèdozan Ruffin Festus POSSET est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Washington aux Etats-Unis d'Amérique, à titre de régularisation, pour la période allant du 2 avril 2013 au 30 septembre 2014.

Article 2 : Dans ses fonctions, Monsieur Hector POSSET bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers définis par le Décret n°2014-337 du 30 mai 2014, portant rémunérations, indemnités et avantages matériels divers alloués aux Agents de l'Etat en service dans les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Bénin.

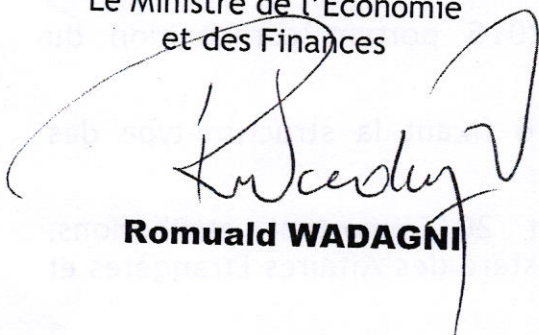
Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République, fait à cotonou le 02 octobre 2017
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



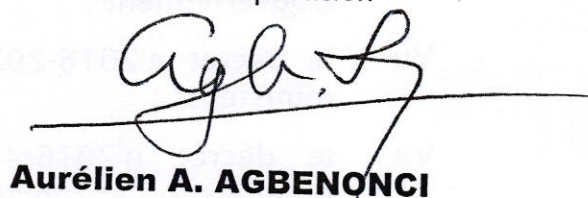
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération



Aurélien A. AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 HCJ 2 MAEIAFBE 4 MEF 4 autres Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC6DGID6DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JORB 1